



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par : Ludivine Boutineau & Hélène
Leclercq
Tél : 03 51 37 62 37
Mél :
helene.leclercq@developpement-durable.gouv.fr
ludivine.boutineau@developpement-durable.gouv.fr

Châlons-en-Champagne, le **6 FEV. 2023**

Le Préfet de la région Grand Est
à

Liste des destinataires *in fine*

Objet : Point sur l'avancement du schéma régional des carrières de la région Grand Est

P.J. : Calendrier prévisionnel

Ce courrier vise à faire un point d'information sur l'avancement de l'élaboration du schéma régional des carrières (SRC) en Grand Est.

Les éléments de synthèse relatifs à l'avancement du SRC sont évoqués dans l'encadré suivant, puis détaillés ci-dessous :

Les travaux d'élaboration du SRC Grand Est se sont poursuivis activement en 2022, avec la tenue de 12 groupes de travail et 16 réunions. Ils ont abouti à la définition des gisements et zones d'intérêt, l'évaluation de la prospective à horizon 2034 et l'élaboration du scénario de la région Grand Est, ainsi que l'écriture des orientations sur l'objectif « Préserver le patrimoine environnemental du territoire ».

La transversalité du sujet et les étapes de co-construction nécessaires conduisent à un décalage de calendrier au printemps 2023 pour l'organisation du COPIL n°6, dont la finalité sera d'approuver le scénario d'approvisionnement et les orientations de l'objectif « Sécuriser l'approvisionnement durable des territoires, des filières industrielles et agricoles ».

La validation de ces éléments par le COPIL permettra alors d'engager le travail d'harmonisation et de consolidation de l'ensemble des tomes du SRC en vue de la rédaction d'un avant-projet n°1 avant l'été 2023. Notre ambition est d'aboutir à un SRC approuvé au printemps 2024. Les travaux sur le rapport d'évaluation environnementale se termineront 2 mois après.

1. Rappels sur les objectifs du schéma régional des carrières et sa composition

Les objectifs des SRC résident dans la définition des conditions générales d'implantation des carrières en veillant à une gestion équilibrée de l'espace, un approvisionnement satisfaisant des bassins de consommation, en prenant en compte le SRADDET. Le SRC contribue aussi à décliner à l'échelle de la région la stratégie nationale de gestion durable des granulats terrestres et des matériaux et substances de carrières.

Ainsi, le SRC doit mettre l'accent sur :

- le développement durable des activités extractives afin de réduire les impacts au maximum ;
- la gestion économe et rationnelle des ressources en renforçant l'adéquation entre usage et qualité des matériaux, en favoriser l'approvisionnement de proximité et le développement du réemploi, de la substitution et du recyclage ;
- la sécurisation de l'approvisionnement en matériaux et substances de carrières. Elle s'appuie sur l'identification des gisements et sur une réflexion à l'accès aux ressources introduite par le nouveau lien de compatibilité entre les documents d'urbanisme et le SRC.

Le SRC sera constitué d'un **rapport**, d'une **notice de présentation** et de **documents cartographiques** (atlas et cartographie dynamique Carmen).

Le rapport s'articulera en quatre tomes :

- Tome 1 : Portée du SRC et bilan des 10 schémas départementaux des carrières ;**
- Tome 2 : État des lieux des besoins, des ressources et de la logistique et description des enjeux (environnementaux, technico-socio-économiques) ;**
- Tome 3 : Vision prospective des besoins à horizon 2034 et élaboration des scénarii d'approvisionnement, avec la présentation du scénario retenu ;**
- Tome 4 : Objectifs, orientations et mesures à mettre en œuvre, ainsi que le suivi du schéma (indicateurs) et ses effets hors-région.**

A noter qu'à ce stade de l'élaboration, le tome 4 s'oriente vers la rédaction de 3 objectifs regroupant les orientations du SRC :

- **Objectif n° 1 : « Sécuriser l'approvisionnement durable des territoires, des filières industrielles et agricoles »** relatif à la prise en compte de l'accès durable à la ressource via la planification territoriale, la mise en œuvre du scénario d'approvisionnement, l'ambition en termes d'économie circulaire et le transport (en construction) ;
- **Objectif n° 2 : « Préserver le patrimoine environnemental du territoire »** relatif aux enjeux environnementaux, aux zones sensibles et paysages et aux enjeux eau et milieux humides (consolidé) ;
- **Objectif n°3 : « Connaître et suivre la mise en œuvre du SRC pour une meilleure prise en compte de ses orientations »** (à construire).

2. Modalités d'élaboration et éléments validés par le COPIL

En Grand Est, l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2018 définit la composition, l'organisation et le fonctionnement du COPIL. Il s'est réuni cinq fois depuis 2016, le dernier COPIL ayant eu lieu le 6 mai 2022. Associé lors des phases clés, il a notamment permis de débattre de l'établissement du bilan des schémas départementaux des carrières, de l'état des lieux régional et de l'analyse des enjeux. Il a également permis de valider les travaux issus des groupes techniques, en lien avec **l'identification des ressources et des gisements d'intérêt régional et national, les orientations de l'objectif « Préserver le patrimoine environnemental du territoire »** et celles en lien avec le **transport des matériaux**.

3. Point d'avancement du SRC Grand Est

- *Rédaction des différents tomes*

L'intégralité du tome 1 et une grande partie des chapitres du tome 2 sont rédigés et consolidés par la relecture des acteurs du SRC : la portée réglementaire du SRC, le bilan des 10 SDC, l'état des lieux de la consommation, de la logistique et de la production de ressources secondaires, les enjeux environnementaux et socio-économiques des carrières. Le rapport du BRGM sur les ressources minérales de la région, reçu en octobre et en cours de correction, va permettre de compléter la partie du tome 2 relative à l'état des lieux des ressources et des gisements, et leurs usages.

Le grand objectif du schéma, regroupant les orientations pour « Préserver le patrimoine environnemental du territoire » est quant à lui également rédigé et consolidé suite à la relecture des participants du groupe de travail (organisations professionnelles, CEN, PNRs), pour intégrer le tome 4, ainsi que les orientations en lien avec le transport des matériaux.

- *Etude prospective des besoins en matériaux*

L'étude prospective sur les besoins en granulats à horizon 2034 a été initiée en avril dernier et s'est poursuivie par la tenue de 6 groupes de travail. Elle repose sur l'établissement d'hypothèses en termes d'évolution démographique, de chantiers exceptionnels, de flux de matériaux extra-régionaux, d'évolutions techniques et structurelles dans la construction. Cette étude a permis de dégager **plusieurs scénarios d'approvisionnement possibles** et d'aboutir au **choix du scénario le plus pertinent** le 21 novembre dernier. La description des différents scénarios et la justification de celui retenu seront le cœur du tome 3, en cours de rédaction et feront l'objet d'une validation par les membres du COPIL.

- *Evaluation environnementale*

L'évaluation environnementale a été lancée en décembre 2021, avec l'appui du bureau d'études Ecovia, et se poursuit en parallèle de la construction du schéma, avec pour objectif de prendre en compte de façon proportionnée les enjeux du territoire pour trouver les meilleures alternatives tout en répondant aux objectifs du schéma. **L'état initial de l'environnement de la région est rédigé** et les **enjeux environnementaux ont été hiérarchisés** selon leur sensibilité régionale par un groupe de travail conviant l'ensemble des entités participants au COPIL. Ainsi, les effets potentiels du schéma et de ses orientations sont analysés par une démarche itérative, afin de faire des choix qui permettent d'éviter, réduire ou compenser au mieux les effets sur l'environnement.

- *Concertation*

La première phase a été entreprise le 1^{er} juillet, par la **publication de la déclaration d'intention de concertation préalable du public** sur les sites internet des préfectures de région et départements et celui de la DREAL (pendant 2 mois, donc jusque début septembre). Cette phase préliminaire permet de décrire les modalités de la concertation et d'ouvrir un droit d'initiative. Le point principal porte sur une information du public d'une durée d'un mois en amont du lancement des consultations obligatoires. Durant la période de publication, personne n'a exercé son droit d'initiative au sens de l'article L.121-17 III du code de l'environnement. La concertation préalable se déroulera par conséquent selon les modalités fixées par la déclaration d'intention.

Tome 1 : Portée du SRC et bilan des 10 SDC	Portée du schéma Bilan des 10 schémas départementaux Annexe - Réglementation applicable aux carrières	Tome rédigé et relu par la Profession
Tome 2 : Etat des lieux	Enjeux environnementaux Enjeux socio-économiques et techniques Etat des lieux de la logistique des matériaux Identification des ressources et de la consommation	Tome rédigé et relu par la Profession
Tome 3 : Prospective et scénario d'approvisionnement	Etude prospective des besoins selon différentes hypothèses Elaboration des scénarii et choix du scénario d'approvisionnement retenu	6 GT entre avril et novembre 2022 pour étudier les hypothèses et choisir le scénario d'approvisionnement Tome en cours de rédaction
Tome 4 : Orientations et mesures Suivi et indicateurs	Objectif 1 « Sécuriser l'approvisionnement durable » Objectif 2 « Préserver le patrimoine environnemental » Objectif 3 « Connaître et suivre la mise en œuvre du SRC » Effets du schéma hors région, suivi et indicateurs	Objectifs 1 et 3 en cours de construction (GT prévus en décembre et janvier) Objectif 2 validé en COPIL Travail à mener sur les effets et les indicateurs
Atlas cartographique		Atlas en cours de construction
Notice de présentation		Notice à rédiger
Evaluation environnementale		Etat initial de l'environnement rédigé Evaluation à mener



Points à valider au prochain COPIL

Composition du SRC et état d'avancement des différentes parties

4. Poursuite des travaux et calendrier prévisionnel

Le travail se poursuit depuis le mois de novembre sur la **construction des orientations de l'objectif « Sécuriser l'approvisionnement durable des territoires, des filières industrielles et agricoles »**, en lien avec le scénario d'approvisionnement issu de l'étude prospective. L'approvisionnement durable passe également par l'accès à la ressource et donc l'intégration du schéma dans les documents d'urbanisme. Ce travail se fait donc en lien avec les professionnels et les acteurs de l'urbanisme. Il se poursuivra en janvier et février 2023. Le début de l'année sera également consacré à **l'objectif n°3 sur le suivi du schéma et sur les indicateurs** à mettre en place.

L'objectif du prochain COPIL, qui devrait se tenir au début du printemps prochain, est de **valider le scénario d'approvisionnement et les orientations de l'objectif n°1 sur l'approvisionnement durable**, pour finaliser l'avant-projet 1.

Pourra ensuite être initiée la phase de consultations et de concertation (obligatoires et facultatives), à partir de cet avant-projet. Le calendrier des différentes étapes se trouve en annexe. L'objectif est de soumettre l'avant-projet du schéma à l'autorité environnementale nationale (CGEDD) à l'automne 2023 et de mettre à la disposition du public le document et son rapport environnemental au début de l'année 2024. Le dernier COPIL est envisagé vers avril 2024, pour une **approbation et une publication du schéma au cours du printemps 2024**.

Le pôle Ressources de la DREAL en charge du pilotage du SRC Grand Est reste votre interlocuteur principal sur ce sujet. Je vous encourage à lui faire remonter toute sensibilité dont vous auriez connaissance.

La préfète,

Josiane CHEVALIER